

## Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

## Déclaration du groupe CFE-CGC

On adore le plastique tant il facilite notre vie au quotidien!

On déteste le plastique quand il souille les plages, pollue la mer et abime nos forêts! Comme souvent sur les sujets environnementaux, le cœur balance mais la raison doit l'emporter. L'avenir à long terme de notre planète exige l'élimination des déchets plastiques. La problématique est mondiale! La CFE- CGC soutient donc la mise en place d'un traité international contraignant.

La CFE-CGC salue les préconisations formulées par le CESE, proposant des mesures pour toutes les phases du cycle de vie de la matière plastique : l'interdiction parfois nécessaire, l'écoconception, le recyclage...

Pour être efficace, le traité devra pouvoir mobiliser les citoyens, les consommateurs, les entreprises, les Etats autour d'objectifs ambitieux, chiffrés, clairs, bien compris et réalistes!

Les propositions du CESE comme l'empreinte plastique, des engagements sur la réduction de la production/ consommation ou le pourcentage de matière recyclée vont dans ce sens.

Pour la CFE-CGC, l'atteinte des objectifs dépendra de l'adhésion des populations à des actions qui exigeront des efforts, des changements de comportements ou de nouveaux métiers.

Pour être acceptées, ces transitions devront être adaptées aux capacités de chaque pays. Leurs externalités négatives sur certains acteurs devront être compensées.

Il est essentiel d'aider au traitement des déchets dans les pays en développement. Mais il faudra aussi financer la recherche et développement pour trouver des alternatives au plastique, pour mieux concevoir et pour mieux recycler. La reconversion des salariés devra aussi être soutenue si certaines activités industrielles sont remplacées par d'autres, plus écologiquement responsables.

Pour la CFE-CGC, le financement des actions est donc une des conditions essentielles de la réussite du traité. Le principe du pollueur- payeur avec la Responsabilité Elargie du Producteur mérite d'être retenue.

Plus largement, les règles du commerce international doivent tenir compte des exigences du traité pour que les plus vertueux ne souffrent pas d'une concurrence déloyale.

La CFE-CGC remercie les rapporteures pour leur animation efficace pendant les travaux de la Commission.

La CFE-CGC a donné un avis favorable.

